

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 004-9969/21/BM

■ Approbation de l'avenant n°2 à la convention avec le SMED 13 relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie et de communication électronique réalisés dans le cadre du BHNS d'Aix-en-Provence

MET 21/19240/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et le parc relais du Krypton à Aix-en-Provence par délibération n°2015-A204 du 8 octobre 2015.

Avec une mise en service opérée en septembre 2019, cette opération a amélioré significativement les conditions de déplacements sur le territoire d'Aix-en-Provence au travers de liaisons efficaces permettant de relier entre eux les grands équipements et les différents quartiers.

Dans le cadre du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence, la Métropole Aix-Marseille-Provence a conclu le 20 juillet 2017 une convention (n°17/0525) de financement de travaux avec le Syndicat Mixte Energie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13), seul compétent pour procéder à l'enfouissement des réseaux aériens de distribution publique d'énergie électrique et de communication électronique, nécessaire à la réalisation du programme.

La convention susvisée, préalablement approuvée par la délibération n°005-1927/17/BM, a restreint le périmètre d'intervention du SMED 13 pour ces opérations d'enfouissement des réseaux à l'avenue Robert Schuman (Aix en Provence).

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

Par délibération n°TRA 020-3696/18/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2018, un avenant n°1 a été approuvé permettant d'élargir le périmètre initial de la mission du SMED13 sur le Boulevard du Coq d'Argent et à l'Avenue Maurice Blondel à Aix-en-Provence.

A ce stade de l'opération, il convient désormais d'approuver le bilan financier définitif de la convention.

Ce faisant, il est proposé d'approuver un avenant n°2, qui acte :

- Que le coût total de l'opération reste inchangé et fixé à 479 236,00 €,
- De la modification de la répartition entre la part dédiée aux réseaux électriques et la part dédiée aux réseaux de télécommunication.

Le tableau ci-après illustre les modifications de répartition proposées à l'avenant n°2 :

	Montant total de la participation Métropole	Part HT sur les réseaux électriques	Part TTC sur les réseaux de télécommunications
Montant de l'avenant n°1	479 236,00 €	417 356,00 €	61 880,00 €
Montant de l'avenant n°2	479 236,00 €	405 236,00 €	74 000,00 €

Afin d'intégrer ce bilan définitif, il est proposé d'approuver l'avenant n°2 à la convention n°17/0525.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Les Statuts du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône modifiés et approuvés par Arrêté Préfectoral du 26 janvier 2006 ;
- La délibération n° 2004-33 du Comité Syndical du SMED13 du 23 novembre 2004 précisant les modalités financières de maîtrise d'œuvre du syndicat ;
- Le cahier des charges de concession de distribution publique d'énergie électrique sur les Bouches du Rhône, signé le 11 mars 1994 ;
- La convention cadre de partenariat entre Orange et le SMED13 approuvée le 22 février en Comité Syndical du SMED13, et signée le 15 avril 2005 ;
- La délibération n°005-1927/17/BM du 18 mai 2017 approuvant la convention avec le SMED 13, relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication électronique réalisés à l'occasion du projet de BHNS L'Aixpress ;
- La convention n°17/0525 conclue le 20 juillet 2017 avec le SMED 13 et entrée en vigueur le 28 août 2017, relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication électronique réalisés à l'occasion du projet de BHNS L'Aixpress ;

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

- La délibération n°TRA 020-3696/18/BM du 18 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention avec le SMED 13, relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication électronique réalisés à l'occasion du projet de BHNS L'Aixpress ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 27 mai 2021.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°2 ci-annexé à la convention n°17/0525 conclue le 20 juillet 2017 entre la Métropole et le SMED 13, entrée en vigueur le 28 août 2017, relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication électronique réalisés à l'occasion du projet de BHNS L'Aixpress.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe des Transports de la Métropole Aix Marseille Provence, section d'Investissement, opération n° 2017266300, nature 21728, sous-politique C210.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS